

## Maïs grain et fourrage : les résultats des essais variétés de la récolte 2018

© 19/11/2018 | Arvalis-Institut du végétal • Terre-net Média

Arvalis-Institut du végétal publie les résultats des variétés de maïs grain et fourrage expérimentées dans le réseau de post-inscription. Ces données sont complétées par le rappel des performances moyennes des variétés étudiées de 2014 à 2017 par Arvalis, l'UFS, le Geves et d'autres partenaires.



Les résultats d'essais 2018 des variétés de maïs sont disponibles. (©Arvalis-Institut du végétal)

Les **résultats d'essais 2018** des variétés de **maïs grain et fourrage** viennent d'être publiés par **Arvalis-Institut du végétal**. Ces synthèses concernent les comparaisons de **rendements 2018**, avec un rappel des résultats des années 2017 et 2016 si disponibles, de teneur en eau du grain ou en MS à la récolte, et **valeurs UFL pour le maïs fourrage**. Elles seront complétées par d'autres caractères importants, tels que la vigueur au départ, la précocité à la floraison, ou la digestibilité de la matière organique et la dégradabilité de l'amidon, qui seront intégrées dans des synthèses pluriannuelles actualisées.

→ **Téléchargez les synthèses « grain » du réseau de post-inscription 2018 par groupe de précocité et grande zone agroclimatique.**

Les **faibles valeurs de teneurs en eau du grain** des essais 2018 résultent, d'une part, de **cumuls de températures élevés**, avec des écarts aux médianes de + 100 à + 350 degrés-jours selon les régions et dates de semis, et d'autre part, de dates de récolte calées sur celles des agriculteurs. Elles modifient les appréciations des durées de cycle des variétés (du semis à 30-32 % de teneur en eau du grain) qui s'extériorisent par des différences de **potentiels de rendement** en situations à disponibilités élevées en températures, rayonnement et eau.

La **prise en compte des résultats des années antérieures** et des régions voisines est importante dans le choix des variétés de maïs, précise l'institut technique. Les années se suivent sans se ressembler. Retrouvez donc : [la synthèse pluriannuelle 2014-2017 des performances des variétés de maïs grain](#) et aussi [les résultats des variétés de maïs grain inscrites en 2018](#).

→ **Téléchargez les synthèses « fourrage » du réseau de post-inscription 2018 par groupes de précocité et grandes régions.**

Les appréciations de la **précocité à la maturité** sont un peu modifiées en 2018 par rapport à une année plus « normale » : les niveaux de teneurs en matière élevés à la récolte résultent de **cumuls de températures largement supérieurs aux normales**, mais aussi des déficits hydriques qui se sont installés durablement à partir de la mi juillet, voire plus tôt dans le Centre-Est. Pour aider au choix des variétés, il est important de **prendre en compte les résultats des années antérieures**. Retrouvez ainsi les performances moyennes des variétés récentes estimées à partir de synthèses pluriannuelles des **essais du CTPS**, de la post-inscription et du réseau Probatoire (1) des années 2014 à 2017. Ces estimations s'appuient sur des moyennes ajustées (2) qui neutralisent les effets « années » et « essais ».

Téléchargez : [la synthèse pluriannuelle 2014-2017 des performances des variétés de maïs fourrage](#) et [les résultats des variétés de](#)

(1) Sont expérimentées en réseau probatoire maïs fourrage, des variétés proposées en fourrage alors qu'elles sont inscrites en France en grain et des variétés du catalogue européen expérimentées à la demande des obtenteurs qui souhaitent les développer en France. Leurs bonnes performances à l'issue des tests probatoires leur permettent d'entrer en post-inscription.

(2) Les moyennes ajustées ont été calculées avec un modèle linéaire mixte approprié à l'analyse de tableaux de données incomplètes. La méthode d'estimation utilisée est REML et la mise en œuvre a été réalisée dans le logiciel « R » avec la fonction « lmer » du package « lme4 ». Le facteur « variétés » est considéré comme un facteur à « effets fixes », alors que les effets « années » et « essais » sont pris en compte en tant que facteurs à « effets aléatoires ».